



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 décembre 2024

### **Port de Lyon : CNR confie l'exploitation des terminaux à conteneurs au consortium porté par CMA CGM**

**À l'issue de la mise en concurrence lancées par CNR (Compagnie Nationale du Rhône), la sous-concession des deux terminaux à conteneurs du port de Lyon a été attribuée pour 30 ans au groupement composé de CMA Terminal Holding (67 %), la Caisse des Dépôts (25 %), la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (4 %) et la CCI Aix-Marseille-Provence (4 %).**

La Présidente du directoire de CNR, Laurence Borie-Bancel, en a fait l'annonce officielle le 13 décembre au port, aux côtés du Maire de Lyon, Grégory Doucet, de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Fabienne Buccio, du Président du conseil de surveillance du port de Marseille Fos, Christophe Castaner, et d'Emmanuel Delachambre, Vice-président en charge des terminaux à conteneurs au sein du groupe CMA CGM.

#### **Un hub logistique régional stratégique, connecté au sud et à l'est de l'Europe**

Construit à la fin des années 1930 à la confluence du Rhône et de la Saône, le port de Lyon est le seul port public de la vallée du Rhône qui dispose de terminaux permettant à la fois la manutention de conteneurs et de colis lourds. Relié aux réseaux fluvial, ferroviaire et routier, il occupe une position géographique stratégique, au cœur de la métropole lyonnaise et au carrefour des corridors de fret européens et internationaux.

Situé à l'extrémité nord du chenal navigable à grand gabarit de 330 kilomètres aménagé et opéré par CNR, le port dessert l'ensemble des agglomérations de la vallée du Rhône. Il est également relié au port de Marseille Fos, porte d'entrée maritime stratégique du sud de l'Europe. Véritable hub logistique, le port de Lyon joue un rôle central pour faire transiter conteneurs et marchandises vers les bassins économiques intérieurs de l'est de la France, notamment des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté et vers l'est de l'Europe.

#### **Priorité au développement du trafic de conteneurs fluviaux**

1,9 million de tonnes de marchandises (produits énergétiques et métallurgiques, matériaux du BTP, produits et cultures agricoles, bois, etc.) acheminés par le fleuve et le rail ont été traités au port de Lyon en 2023, dont 53 000 conteneurs par la voie d'eau et 48 000 conteneurs par le réseau ferroviaire. En baisse depuis 2015, les tonnages et flux de marchandises du port suivent sensiblement la même courbe que celle de l'axe dit « Méditerranée-Rhône-Saône (MeRS) ». Les trafics fluviaux et ferroviaires ont notamment été impactés ces dernières années par la pandémie de Covid-19 et par les conséquences des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient.

En confiant l'exploitation des deux terminaux du port de Lyon au consortium porté par CMA CGM, CNR entend impulser une nouvelle dynamique pour le trafic de conteneurs sur l'axe MeRS, en s'appuyant sur l'expertise d'une compagnie maritime et logistique d'envergure mondiale, déjà présente sur les terminaux du port de Marseille Fos. D'ici à 2030, CMA Terminal Holding s'est ainsi engagée à traiter 100 000 conteneurs fluviaux et 80 000 conteneurs ferroviaires par an. Un objectif ambitieux, adossé à des investissements significatifs pour moderniser et optimiser le fonctionnement des terminaux actuels.

## 40 millions d'euros d'investissements pour moderniser les infrastructures

CMA CGM investira près de 40 millions d'euros, dont 11 millions financés par CNR, pour regrouper la totalité de l'activité de manutention de conteneurs sur le Terminal 2 d'ici fin 2027. Ces investissements permettront également de créer une nouvelle extension de 2,9 hectares au Terminal 2, desservie par deux nouvelles voies ferrées de 240 mètres chacune.

Cette première tranche d'investissements a aussi vocation à étoffer l'offre de service aux navigants pour soutenir le développement du trafic fluvial. Les outils numériques des terminaux seront modernisés pour faciliter la maintenance des infrastructures et la gestion des stocks. Deux nouvelles bornes de recharge électriques seront installées pour réduire l'empreinte carbone des bateaux à quai. Un dispositif de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées des navigants sera également mis en place.

Une enveloppe additionnelle de 22 millions d'euros est également prévue pour remplacer, en 2035, le portique à conteneurs le plus ancien du Terminal 2 et effectuer des opérations de maintenance sur son portique le plus récent, en service depuis 2019.

### Chiffres clés : le port de Lyon

- **184 hectares** : superficie du port
- **15,5 hectares** : superficie des terminaux à conteneurs
- **10** : nombre de voies ferroviaires connectées aux terminaux
- **45** : nombre d'entreprises implantées sur le port
- **900** : nombre d'emplois directs (4 400 emplois indirects)
- **900 barges** : trafic fluvial annuel du port
- **1 870 trains** : trafic ferroviaire annuel du port
- **1,9 million** : tonnes de marchandises ayant transité par les réseaux massifiés bas carbone (fleuve et fer) au port en 2023
- **101 000** : nombre total de conteneurs traités par les terminaux en 2023

---

**Contact presse** | [r.jacquet@cnr.tm.fr](mailto:r.jacquet@cnr.tm.fr) – 06 74 79 10 00

### À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.